

## Thème : Droit du travail : actualité jurisprudentielle récente

**Date :** Vendredi 19 mars 2021 de 9h à 13h

**Lieu :** Bourges

**Pré-requis :** connaissances de base de la matière ciblée

**Programme :**

- **La formation a pour objectif de présenter les décisions les plus marquantes rendues ces derniers mois par la Cour de cassation. La demi-journée sera l'occasion de commenter une quarantaine de décisions portant sur des sujets sensibles dans la pratique quotidienne : droit de la preuve, statut des particuliers employeurs, protection de la mère en congé parental, protection du nouveau père, réparation du préjudice d'anxiété, impact des accords de performance collective sur le salarié, harcèlement sexuel et moral, protection du lanceur d'alerte, droit du licenciement, transfert partiel d'entreprise,...**

### Moyens pédagogiques

Un document contenant l'ensemble des décisions, classées de manière thématique, sera mis à la disposition des participants. La formation sera l'occasion d'un dialogue entre participants.

### Intervenant

Monsieur Jean-Philippe LHERNOULD, Professeur à l'Université de Poitiers

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.